



SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 14 septembre 2015 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était absent (absence motivée) : M. Gilles A. Lessard (siège n° 5)

Étaient aussi présentes : M^c Sonia Desaulniers, directrice générale
M^c Maude-Andrée Pelletier, greffière

2015-364

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du lundi 14 septembre 2015 tel qu'il a été présenté.

2015-365

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 AOÛT 2015 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 13 ET 24 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie desdits procès-verbaux selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et qu'ils déclarent les avoir lus;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2015 et des séances extraordinaires des 13 et 24 août 2015 soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

2015-366

REPRÉSENTATION – BANQUET DE LA CONFRÉRIE DES SARRASINS

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Festival de la galette de sarrasin 2015, la Confrérie des Sarrasins organise un banquet à La Porte de la Mauricie le samedi 3 octobre 2015;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE messieurs Yvon Deshaies et Jean-Pierre Gélinas et madame Murielle Bergeron Milette soient autorisés à participer au banquet organisé par la Confrérie des Sarrasins



dans le cadre du Festival de la galette de sarrasin de Louiseville 2015, le samedi 3 octobre 2015 à La Porte de la Mauricie et que toutes les dépenses relatives à cet évènement leur soient remboursées sur production des pièces justificatives.

2015-367

**AUTORISATION FERMETURE DE LA RUE SAINT-LOUIS –
LOUISEVILLE FÊTE SON 350^e**

CONSIDÉRANT que Louiseville fête son 350^e tiendra, dans le cadre du Festival de la galette de sarrasin, le Rang du 350^e avec des artisans qui présenteront des métiers d'autrefois;

CONSIDÉRANT la demande faite par le comité organisateur quant à la fermeture de la rue Saint-Louis dans le cadre de cette activité;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur demande aussi l'installation de blocs de béton et de signalisation pour la fermeture de ladite rue;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER la fermeture de la rue Saint-Louis du 29 septembre au 14 octobre 2015 pour la tenue du Rang du 350^e organisé par Louiseville fête son 350^e dans le cadre du Festival de la galette de sarrasin;

QUE la Ville de Louiseville procède à l'installation des blocs de béton et de signalisation aux fins de la fermeture de la rue Saint-Louis, le tout, après entente avec le directeur des travaux publics, monsieur René Boilard;

QUE le comité organisateur prenne en charge la sécurité de l'évènement et respecte les lois et règlements en vigueur;

QUE l'acceptation de cette demande soit conditionnelle à ce que les responsables s'assurent que les services d'urgence aient un accès en tout temps;

QUE le comité organisateur informe la Sûreté du Québec de la tenue de cet évènement.

2015-368

AUTORISATION D'UTILISATION DU PAVÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le groupe de musique « Swing d'la Patte » a présenté une demande à la Ville de Louiseville afin qu'il puisse utiliser le pavé devant l'entrée de l'hôtel de ville pour donner des représentations les 3, 4, 10 et 11 octobre 2015, soit durant la période du Festival de la galette de sarrasin, édition 2015;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de permettre au groupe de musique « Swing d'la Patte » d'utiliser le



pavé de l'hôtel de ville de Louiseville pour donner des représentations les 3, 4, 10 et 11 octobre 2015, soit durant la période du Festival de la galette, édition 2015.

2015-369

**PARTICIPATION AU SOUPER DE LA POPULATION DU FESTIVAL DE LA
GALETTE DE SARRASIN – MERCREDI 7 OCTOBRE 2015**

CONSIDÉRANT que le Festival de la galette de sarrasin organise le souper de la population qui aura lieu le mercredi 7 octobre 2015 à Place Canadel;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que messieurs Yvon Deshaies, André Lamy, Jean-Pierre Gélinas, Charles Fréchette et Gilles A. Lessard et madame Murielle Bergeron Milette soient autorisés à participer au souper de la population organisé dans le cadre du Festival de la galette de sarrasin, le mercredi 7 octobre 2015 à Place Canadel et que toutes les dépenses relatives à cette activité leur soient remboursées sur production des pièces justificatives.

2015-370

CONTRIBUTION DE 15 000 \$ AU CRCL ET PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité peut accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative pour le bien-être de sa population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville souhaite apporter une aide financière au comité de revitalisation commerciale de Louiseville (CRCL) d'un montant total de 15 000 \$, lequel montant servira à couvrir des activités d'animation, des programmes de subvention et des dépenses pour l'embellissement du centre-ville et qu'un protocole d'entente devra être signé à cet effet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'ACCORDER une aide financière au CRCL conformément à la *Loi sur les compétences municipales* d'un montant total de 15 000 \$, lequel montant servira à couvrir des activités d'animation, des programmes de subvention et des dépenses pour l'embellissement du centre-ville de Louiseville;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer un protocole d'entente avec le CRCL contenant les modalités de la contribution financière de la Ville de Louiseville au CRCL;

D'AUTORISER la trésorière à déboursier cette aide financière avant la fin de l'année 2015.



2015-371

DON À MOISSON MAURICIE – 150 \$

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est en campagne de financement et offre de l'aide alimentaire à 69 organismes;

CONSIDÉRANT qu'elle offre de l'aide alimentaire à des organismes qui œuvrent sur le territoire de la Ville de Louiseville;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville remette un don de 150,00 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec dans le cadre de leur campagne de financement 2015.

2015-372

NOMINATION D'ÉLUS MUNICIPAUX À DIVERS COMITÉS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé d'apporter des modifications dans la composition de certains comités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution prévoyant la nomination initiale des membres du conseil municipal sur différents comités;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil procèdent aux changements suivants dans la nomination des élus, et ce, pour les comités suivants seulement, à savoir :

Comités internes

Comité consultatif des travaux publics (CCTP) : MM. Charles Fréchette, président et André Lamy.

Comité consultatif des loisirs et de la culture (CCLC) : MM. Jean-Pierre Gélinas, président, André Lamy et M^{me} Murielle Bergeron Milette.

Comité de sécurité incendie : M. Charles Fréchette, président, M^{me} Murielle Bergeron Milette et monsieur André Lamy.

Officier en support : M. Marcel Lupien, directeur du Service sécurité incendie.

Comité des ressources humaines : MM. Gilles A. Lessard, président et Charles Fréchette.

Comités externes

Office municipal d'habitation (OMH) : M^{me} Murielle Bergeron Milette.

Représentant à la bibliothèque – réseau Biblio : M^{me} Murielle Bergeron Milette.



QUE cette résolution modifie la résolution numéro 2013-403 prévoyant la nomination initiale des membres du conseil municipal sur différents comités et que les autres nominations effectuées aux termes de ladite résolution 2013-403 demeurent inchangées.

2015-373

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LA VISITE DES DÉLÉGATIONS DE CERFONTAINE

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la 37^e édition du Festival de la galette de sarrasin de Louiseville et dans le cadre de son 350^e anniversaire de fondation, la Ville de Louiseville a invité les dignitaires de la commune de Cerfontaine et un groupe de marcheurs de l'Entre Sabre et Meuse;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a octroyé à la Ville de Louiseville un montant de 1 000 \$ comme contribution financière dans le cadre de cet événement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le montant de 1 000 \$ octroyé par le gouvernement du Québec soit utilisé par la Ville de Louiseville pour déboursier des dépenses liées à la visite des dignitaires de la commune de Cerfontaine et un groupe de marcheurs de l'Entre Sabre et Meuse dans le cadre de la 37^e édition du Festival de la galette de sarrasin de Louiseville et du 350^e anniversaire de la Ville.

2015-374

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT TERRAIN CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT que les terrains mis en vente par la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, soit les lots 4 409 124 et 4 409 123 du Cadastre du Québec, sont contigus à la propriété sur laquelle se trouve l'hôtel de ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que la configuration du stationnement actuel de l'hôtel de ville ne permet pas de sortir sur une rue autrement qu'en circulant sur la propriété de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville a un manque d'espaces de stationnement pour ses employés et les visiteurs;

CONSIDÉRANT que tous les espaces de bureaux de l'hôtel de ville sont occupés, que la bâtisse est très âgée et que dans l'éventualité où la Ville aurait besoin d'agrandir l'hôtel de ville, il n'y aurait plus aucun espace de terrain disponible;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acheter les terrains mis en vente par la Caisse Desjardins afin de lui donner une vocation de stationnement municipal, qui serait en partie réservée aux employés et aux visiteurs de l'hôtel de ville et que l'autre partie serait disponible gratuitement à tout usager pour une période limite de 60 minutes;



CONSIDÉRANT que la Ville prendra également des ententes avec des partenaires communautaires du milieu afin de rendre le stationnement disponible pour la tenue de certains événements qui ont des retombées économiques, culturelles ou récréatives pour notre milieu;

CONSIDÉRANT qu'en 2016, la Ville procédera à l'asphaltage et au lignage du stationnement ainsi qu'à des travaux d'aménagements paysagers sur le terrain en respect de sa politique environnementale dans le but de mettre ce terrain en valeur, de le rendre beau et accueillant;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que l'achat de ce terrain constitue un investissement important pour assurer le développement de la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que des relations de bon voisinage et de partenariat ont toujours existées entre la Caisse Desjardins et la Ville de Louiseville, et qu'en faisant l'acquisition de ce terrain, la Ville souhaite maintenir cette bonne relation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE MANDATER la directrice générale à déposer une offre d'achat pour les lots 4 409 124 et 4 409 123 du Cadastre du Québec, propriété de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie selon les termes décidés par le conseil municipal en caucus privé ce jour.

2015-375

**ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ
ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail nous est proposée par l'entremise de Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville adopte l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;

QUE la Ville de Louiseville autorise Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;



QUE la Ville de Louiseville autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

2015-376

**EMBAUCHE DE JÉRÉMIE DUPONT ET DE MARIE-PIER BELLEMARE –
POSTES ÉTUDIANTS SURVEILLANTS DE PATINOIRE**

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin d'un surveillant pour la patinoire intérieure de l'aréna lors des séances de patinage libre, et ce, pour la période du 22 septembre 2015 au 26 mars 2016;

CONSIDÉRANT que ces séances de patinage libre ont lieu les mardis et jeudis de 17h00 à 17h50 et le samedi de 19h00 à 19h50;

CONSIDÉRANT que monsieur Jérémie Dupont a effectué ce travail l'an dernier et qu'il a manifesté son désir d'agir à titre de surveillant de patinoire encore cette année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un surveillant en remplacement de monsieur Dupont en cas d'impossibilité de sa part;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet madame Marie-Pier Bellemare est disponible pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des loisirs et de la culture recommande que monsieur Jérémie Dupont agisse à titre de surveillant de la patinoire intérieure de l'aréna et de madame Marie-Pier Bellemare à titre de remplaçant;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'EMBAUCHER monsieur Jérémie Dupont au poste étudiant de surveillant de patinoire lors des séances de patinage libre, pour la période du 22 septembre 2015 au 26 mars 2016 et madame Marie-Pier Bellemare à titre de remplaçant;

QUE l'horaire de Monsieur Jérémie Dupont soit tous les mardis et jeudis de 16h45 à 18h15 et tous les samedis de 18h45 à 20h15;

QUE la somme de 20,00 \$ par séance soit versée.

2015-377

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 595 AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 53 – CHAPITRE 1 ET CHAPITRE 17**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Charles Fréchette en vertu de la résolution 2015-262 à la séance ordinaire du 8 juin 2015, que le premier projet du règlement a été adopté et que toutes les étapes de publication et de consultation ont été respectées conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 595 amendant le règlement de zonage numéro 53, chapitre 1 et chapitre 17 et de la transmettre à la MRC de Maskinongé pour approbation finale tel que prévu par la Loi.

2015-378

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 596 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 491 SUR LE STATIONNEMENT LORS DU FESTIVAL DE LA
GALETTE DE SARRASIN**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Pierre Gélinas en vertu de la résolution 2015-342 à la séance ordinaire du 10 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 596 amendant le règlement numéro 491 sur le stationnement lors du Festival de la galette de sarrasin.

2015-379

**CONTRAT À M. NORMAND BROUSSEAU – GRAVURE SUR BRIQUES –
PARC DU TRICENTENAIRE**

CONSIDÉRANT l'offre de services de monsieur Normand Brousseau pour la réalisation de la gravure sur les briques composant un chemin qui sera construit dans le Parc du Tricentenaire;

CONSIDÉRANT le contrat de gravure sur briques composant le chemin construit dans le Parc du Tricentenaire octroyé à monsieur Normand Brousseau par la résolution 2015-135;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les citoyens pour l'achat de briques composant le chemin construit dans le Parc du Tricentenaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville souhaite permettre à d'autres citoyens de pouvoir se procurer des briques pour composer un chemin à être construit dans le Parc du Tricentenaire;



CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il est opportun qu'un nouveau contrat de gravures sur briques soit octroyé à monsieur Brousseau;

CONSIDÉRANT que les prix soumis par monsieur Normand Brousseau pour la gravure sont de 45 \$ par brique pour un maximum de 300 briques à être complétées et livrées en totalité au Service des travaux publics, au plus tard le 15 juin 2016;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE et résolu à l'unanimité ce qui suit :

D'OCTROYER à monsieur Normand Brousseau un second contrat de gravure sur les briques composant le chemin construit dans le Parc du Tricentenaire à raison de 45 \$ par brique avant la pose pour un maximum de 300 briques et aux modalités convenues dans un protocole d'entente;

QUE les sommes soient incluses au projet de travaux d'aménagement des parcs du Tricentenaire et des Ursulines tel que décrété par la résolution 2014-186;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer une entente pour donner plein effet à la présente résolution.

2015-380

AUTORISATION DE SIGNATURES DES OPÉRATIONS CADASTRALES ET BORNAGES IMPLIQUANT LA VILLE DE LOUISEVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville est propriétaire de plusieurs immeubles sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que certains des immeubles lui appartenant doivent être morcelés afin de satisfaire à certaines demandes de promoteurs, des exigences lors de transactions immobilières, à des fins d'infrastructures, etc.;

CONSIDÉRANT que certains des immeubles lui appartenant pourraient devoir être bornés;

CONSIDÉRANT que le morcellement de ces immeubles est réalisé par des opérations cadastrales préparées par les arpenteurs-géomètres dont certains documents doivent être signés par des représentants de la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner des personnes pour procéder à la signature de ces documents pour et au nom de la Ville de Louiseville;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Louiseville, tous les documents concernant toutes opérations cadastrales ou bornages;

D'AUTORISER la directrice du Service de l'urbanisme, des permis et de l'environnement et le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Louiseville, tous les



documents concernant toutes opérations cadastrales ou bornages, en l'absence de la directrice générale;

D'AUTORISER la directrice générale et la directrice du Service de l'urbanisme, des permis et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Louiseville, tous les documents concernant toutes opérations cadastrales ou bornages, en l'absence du maire.

2015-381

**ENTENTE TRAVAUX DRAINAGE TERRE AGRICOLE – PÉPINIÈRE DE
GRAND PRÉ INC.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville est propriétaire de divers terrains composant son développement résidentiel nommé la Seigneurie du Moulin de Tourville;

CONSIDÉRANT que certains de ces terrains sont adjacents à la terre agricole appartenant à la Pépinière et que les propriétés respectives sont séparées par un fossé mitoyen;

CONSIDÉRANT que pour procéder à l'implantation des lignes électriques et téléphoniques afin de desservir les nouvelles propriétés, la Ville de Louiseville a procédé à l'installation de ponceaux;

CONSIDÉRANT que lesdits ponceaux sont situés de part et d'autre du fossé mitoyen et par conséquent ils sont situés en partie sur la terre agricole appartenant à la Pépinière;

CONSIDÉRANT que la Pépinière craint que l'installation de ponceaux nuise au drainage de sa terre agricole;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville ne souhaite pas procéder au déplacement des lignes électriques et téléphoniques sur les terrains lui appartenant puisqu'en se faisant, elle diminuera de façon considérable la superficie construisible des propriétés;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent en arriver à un règlement complet et final du dossier, éviter tout conflit entre eux, le tout, dans un contexte non judiciaire;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'un protocole d'entente soit signé entre la Ville de Louiseville et la Pépinière afin d'établir les obligations de chacune des parties;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QU'un protocole d'entente soit signé entre la Ville de Louiseville et la Pépinière afin d'établir les obligations de chacune des parties;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ledit protocole d'entente contenant les obligations de chacune des parties, telles que négociées entre elles.



2015-382

**MANDAT À LA VILLE DE NICOLET – ACHAT REGROUPE
DE PRODUITS CHIMIQUES**

CONSIDÉRANT que les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permettent à la Ville de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet l'achat de matériel ou de matériaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet propose à la Ville de Louiseville de procéder, en son nom, à un achat regroupé de produits chimiques nécessaires aux opérations de traitement des eaux de surface et souterraines;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Louiseville mandate la Ville de Nicolet, pour procéder, en son nom, à l'achat regroupé des produits chimiques suivants pour le traitement des eaux de surface et souterraines pour l'année 2016 :

Produit	Quantité
Sulfate d'aluminium	138 t.m.l. (soit environ 105 000 kg)
Chlore gazeux	204 kg (soit 3 cylindres)

QUE dans le cadre de cet appel d'offres regroupé, la politique de gestion contractuelle de la Ville de Nicolet soit appliquée;

QUE la Ville de Louiseville s'engage, si la Ville de Nicolet adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Nicolet.

2015-383

**AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 53**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur André Lamy qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 53.

2015-384

**AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT PLAN
D'URBANISME (AU BESOIN)**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Charles Fréchette qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement plan d'urbanisme (au besoin).



2015-385

**AUTORISATION PAIEMENT FACTURE #2482 À DENIS LAHAIE,
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – CHEMIN DU LAC SAINT-PIERRE OUEST**

CONSIDÉRANT les services professionnels rendus par monsieur Denis Lahaie, arpenteur-géomètre dans le cadre des remplacements des lots dans le dossier du chemin du Lac Saint-Pierre Ouest;

CONSIDÉRANT la facture numéro #2482, au montant de 12 925 \$ avant taxes, soumise par monsieur Lahaie, lesquels décrivent les services professionnels rendus;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'approuver la facture numéro #2482 au montant de 12 925 \$ avant taxes, soumise par monsieur Lahaie pour les services professionnels rendus dans le dossier du chemin du Lac Saint-Pierre Ouest;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2015 et plus précisément au poste 02-190-00-410.

2015-386

**MANDAT À L'UMQ – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN –
ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET
SÉCURITÉ (C-21)**

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Louiseville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Louiseville :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

AUTORISE le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement des municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.



2015-387

**MANDATS SERVICES PROFESSIONNELS NOTAIRE – DOSSIER CHEMIN
DU LAC SAINT-PIERRE OUEST**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du dossier du Chemin du Lac Saint-Pierre Ouest, la Ville de Louiseville doit procéder à certaines transactions immobilières;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a fait appel aux notaires de Louiseville afin que ces derniers soumettent un prix devant inclure tous les honoraires et frais liés à la réalisation de ces mandats et procèdent à la réalisation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a, en accord avec les notaires participants, établi que c'est la moyenne des prix soumis qui déterminerait les montants versés aux notaires désirant participer à la réalisation desdits mandats;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les mandats notariés soient octroyés aux notaires suivants, soit Me Bernard Béland, Me Carmen Brouillette, Me Sylvie Caumartin et Me Isabelle St-Yves et pour les sommes et aux conditions convenues entre les parties, le tout, selon les honoraires établis dans le document **annexé** à la présente résolution;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2015 plus précisément au poste 02-190-00-410;

QUE la greffière soit autorisée à donner suite à la présente résolution;

QUE la directrice générale ou la greffière et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les divers contrats, et ce, afin de donner plein effet à la présente résolution.

2015-388

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS AU MONTANT DE 1 834 192,59 \$

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie soumet la liste des comptes à payer au montant de 1 834 192,59 \$;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la liste des comptes soumis au montant total de 1 834 192,59 \$ et d'autoriser le paiement des comptes mentionnés à la liste sous les signatures lithographiées du maire et de la trésorière.



2015-389

**AUTORISATION DU VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DE 7 929,44 \$
DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNO-FACADE À MARTIN BENOIT ET
MARTINE NOËL POUR LE 151-155 AVENUE SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a mis sur pied un programme de revitalisation ayant pour objectif d'encourager la rénovation des bâtisses commerciales de son centre-ville, et ce, par l'entremise de son règlement numéro 544 – Règlement relatif au programme de revitalisation (réno-façades);

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Benoit et madame Martine Noël ont posé leur candidature afin de bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que son projet répondait aux conditions d'admissibilité, qu'il a franchi toutes les étapes d'analyse avec succès, qu'il a rempli toutes les conditions liées à la réalisation des travaux et que tous les documents nécessaires ont été fournis;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux représente vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-huit dollars et trente-trois cents (23 788,33 \$) et que ledit règlement prévoit que l'aide financière maximale qui sera accordée sera égale au tiers du coût des travaux admissibles pour un maximum de dix mille dollars (10 000 \$) par projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la trésorière soit autorisée à verser la somme de sept mille neuf cent vingt-neuf dollars et quarante-quatre cents (7 929,44 \$) à monsieur Martin Benoit et madame Martine Noël, et ce, à même le Fonds de subvention créé dans le cadre du programme de revitalisation réno-façade.

2015-390

**APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE LOUISEVILLE**

CONSIDÉRANT qu'aux termes des résolutions 2014-532 et 2015-264, la Ville de Louiseville a approuvé le budget 2015 de l'Office Municipal d'habitation de Louiseville (OMH);

CONSIDÉRANT que deux révisions budgétaires ont été effectuées respectivement en date du 30 juin 2015 et du 24 juillet 2015 par la Société d'habitation du Québec et que le budget révisé doit également être approuvé par la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que lesdites révisions budgétaires n'affectent en rien la contribution versée par la Ville de Louiseville et représentant 10% des montants approuvés par celles-ci aux termes de ladite résolution;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



QUE la Ville de Louiseville approuve les révisions budgétaires effectuées par la Société d'habitation du Québec en date du 30 juin 2015 et 24 juillet 2015.

2015-391

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé un rapport sur les amendements budgétaires effectifs au 31 août 2015;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le rapport des amendements budgétaires effectifs au 31 août 2015, déposé par la trésorière, soit approuvé tel que présenté.

2015-392

**RAPPORT MENSUEL DE L'ANALYSE DES PERMIS DU MOIS
D'AOÛT 2015**

CONSIDÉRANT que la responsable des permis et certificats a déposé le rapport mensuel de l'analyse des permis de construction, rénovation et démolition du mois d'août 2015;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Louiseville accuse réception du rapport mensuel de l'analyse des permis de construction, rénovation et démolition du mois d'août 2015.

2015-393

**CONSULTATION PUBLIQUE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
1351, BOUL. SAINT-LAURENT OUEST – MATRICULE : 4522-44-2936**

CONSIDÉRANT que la compagnie 9221-3743 Québec inc. (Alimentation 2000), représentée par monsieur Rémi Frigon, a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de d'autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire pour un usage du groupe exploitation primaire, lequel ne respectera pas le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande, situé au 1351, boul. Saint-Laurent Ouest, est connu et désigné comme étant le lot 4 020 798 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est la propriété de 9221-3743 Québec inc. (Alimentation 2000);

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire à structure isolée pour un usage du groupe exploitation primaire, lequel bâtiment complémentaire ne respectera pas la distance minimale par rapport à la marge de recul latérale est, autorisée par le règlement de zonage no. 53, article 98, 1^{er} paragraphe :



- Distance minimale autorisée par rapport à la marge latérale est : **6,0 m**
- Distance minimale demandée par rapport à la marge latérale est : **3,3 m**

CONSIDÉRANT que le bâtiment complémentaire à construire vise l'entreposage des grains récoltés à l'automne;

CONSIDÉRANT que le requérant désire réduire les délais de dérogation mineure à son maximum;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) n'empêche pas la publication de l'avis avant que le comité consultatif d'urbanisme n'étudie le dossier;

CONSIDÉRANT que la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur, puisque le requérant doit avoir un maximum d'espace entre le bâtiment complémentaire visé par la demande et le bâtiment principal afin de faciliter les manœuvres de la machinerie lourde et agricole;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le journal l'Écho de Maskinongé du mercredi 26 août 2015 mentionnant que le conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande de dérogation mineure présentée par la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la présente demande de dérogation mineure, requise par la compagnie 9221-3743 Québec inc. (Alimentation 2000), représentée par monsieur Remi Frigon, dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire à structure isolée pour un usage du groupe exploitation primaire, lequel ne respectera pas le règlement de zonage en vigueur, soit autorisée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la présente demande de dérogation mineure, requise par la compagnie 9221-3743 Québec inc. (Alimentation 2000), représentée par monsieur Remi Frigon, dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire à structure isolée pour un usage du groupe exploitation primaire, lequel ne respectera pas le règlement de zonage en vigueur;

QUE madame Louise Carpentier, directrice du Service de l'urbanisme, des permis et de l'environnement, soit mandatée pour donner suite à la présente résolution.



2015-394

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À PLURITEC – STABILISATION
DES BERGES – SITE D'ENFOUISSEMENT EN BORDURE
DE LA RIVIÈRE CHACOURA**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Pluritec pour la préparation des plans pour la réalisation des travaux de stabilisation des berges de l'ancien site d'enfouissement en bordure de la rivière Chacoura;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QU'un mandat de services professionnels pour la préparation des plans pour la réalisation des travaux de stabilisation des berges de l'ancien site d'enfouissement en bordure de la rivière Chacoura soit donné à Pluritec, le tout, selon le détail de l'offre de service datée du 12 août 2015;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2015 plus précisément au poste 02-321-25-522.

2015-395

**AUTORISATION À SOUMETTRE UNE DEMANDE AUPRÈS DU MDDELCC
EN VERTU DE L'ARTICLE 22 LOE – STABILISATION DES BERGES DE
L'ANCIEN SITE D'ENFOUISSEMENT EN BORDURE
DE LA RIVIÈRE CHACOURA**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville entend poursuivre le développement domiciliaire de la Seigneurie du Moulin de Tourville et qu'un certificat d'autorisation de l'environnement est requis pour ce faire;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la firme Pluritec ltée, soit autorisée à soumettre, pour et au nom de la Ville de Louiseville, une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour réaliser ce projet et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande;

QUE soit confirmé l'engagement de la firme Pluritec ltée à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.



2015-396

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TRAVAUX DE DRAINAGE
TERRE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'un protocole d'entente intervenu entre la Ville de Louiseville et la Pépinière de Grand Pré inc., la Ville s'est engagée à effectuer des travaux de drainage sur une planche de terre agricole contigüe aux terrains appartenant à la Ville de Louiseville et situés dans le développement domiciliaire de la Seigneurie du Moulin de Tourville;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitation concernant lesdits travaux de drainage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater madame Sonia Desaulniers, directrice générale, à procéder aux invitations;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale, madame Sonia Desaulniers, à procéder aux invitations pour des travaux de drainage d'une planche de terre agricole appartenant à la Pépinière de Grand Pré contigüe aux terrains appartenant à la Ville de Louiseville et situés dans le développement domiciliaire de la Seigneurie du Moulin de Tourville.

2015-397

**AUTORISATION PAIEMENT DE FACTURES #6892 ET #6893 (AVENUE
ROYALE) – CASAUBON & FRÈRES INC.**

CONSIDÉRANT les contrats pour la fourniture et la livraison de sable et de pierre octroyés à Casaubon & Frères inc. aux termes des résolutions 2014-315 et 2014-316;

CONSIDÉRANT que du sable et de la pierre ont été fournis et livrés par Casaubon & Frères inc. dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Royale;

CONSIDÉRANT la facture 6892, laquelle indique les quantités fournies dans le cadre dudit projet;

CONSIDÉRANT également le contrat pour la location de machineries lourdes octroyé à Casaubon & Frères inc. aux termes de la résolution 2014-359;

CONSIDÉRANT que de la machinerie lourde a été nécessaire dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Royale;

CONSIDÉRANT la facture 6893, laquelle indique les machineries fournies et le nombre d'heures d'utilisation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :



D'APPROUVER et de payer la facture 6892 de Casaubon & Frères inc. au montant de 100 815,29 \$ plus les taxes applicables et la facture 6893 de Casaubon & Frères inc. au montant de 22 447,50 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes soient incluses au projet de travaux de l'avenue Royale tel que décrété par la résolution 2015-211;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2015-398

**AUTORISATION PAIEMENT ÉTAT DE COMPTE AU 4 SEPTEMBRE 2015 –
R. FERRON INC. – AVENUE ROYALE**

CONSIDÉRANT la fourniture de camions dix roues par R. Ferron inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Royale;

CONSIDÉRANT l'état de compte daté du 4 septembre 2015;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'APPROUVER et de payer l'état de compte de R. Ferron inc. daté du 4 septembre 2015 au montant de 15 964,38 \$ taxes incluses;

QUE les sommes soient incluses au projet de travaux de l'avenue Royale tel que décrété par la résolution 2015-211;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2015-399

**AVENANT AU CONTRAT DE PLURITEC LTÉE – FACTURE NO 14689-06 –
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION
DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA
RÉFECTION DE LA RUE SAINT-MARC ET D'UNE PARTIE DES RUES
SAINT-PAUL, SAINTE-MARIE ET SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT l'avenant relatif au contrat de Pluritec pour les services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la rue Saint-Marc et d'une partie des rues et avenues Saint-Paul, Sainte-Marie et Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le coût du contrat octroyé à Pluritec par la résolution 2014-270 par un avenant au montant de 10 144,00 \$ plus taxes, lequel représente le coût relié au nombre d'heures réelles réalisées par les surveillants au chantier tel que prévu au devis;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AMENDER le contrat octroyé à Pluritec par un avenant pour un montant additionnel de 10 144,00 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2015.

2015-400

REFUS ET REJET DE TOUTES LES SOUMISSIONS DÉPOSÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – BÂTIMENT DE SERVICES PARC DU TRICENTENAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a autorisé la directrice générale, madame Sonia Desaulniers, à procéder aux invitations à soumissionner pour la réalisation d'un bâtiment de services dans le parc du Tricentenaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a budgété un montant maximum pour exécuter ces travaux;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme présente un dépassement important du budget réservé à ce projet;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres contiennent une clause de réserve qui stipule que le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les soumissions reçues soient rejetées dans le cadre du projet de réalisation d'un bâtiment de services dans le parc du Tricentenaire;

QU'un nouvel appel d'offres soit lancé ultérieurement.

2015-401

FORMATIONS 2016 – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;



CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville prévoit que quatre pompiers participeront à la formation « autopompe », six pompiers participeront à la formation « véhicule d'élévation » et quatre pompiers participeront à la formation « pinces de désincarcération » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

2015-402

AUTORISATION PAIEMENT FACTURE # 6862 – CASAUBON & FRÈRES INC.
– TRAVAUX TERRAIN DE TENNIS

CONSIDÉRANT le contrat pour la location de machineries lourdes octroyé à Casaubon & Frères inc. aux termes de la résolution 2014-359;

CONSIDÉRANT que de la machinerie lourde a été nécessaire dans le cadre des travaux de réfection des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT la facture 6862, laquelle indique la nature des travaux effectués;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'approuver et de payer la facture 6862 de Casaubon & Frères inc. au montant de 18 662,50 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2015 et plus précisément au poste 02-754-00-523 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement requis pour donner plein effet à la présente résolution.



2015-403

ENTENTE AVEC LE CRCL – BONIFICATION DE LA PUISSANCE DES ANTENNES WIFI AU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT la réalisation du projet du Comité de revitalisation commerciale de Louiseville (ci-après « CRCL ») de l'installation d'un réseau internet sans fil, accessible à tous, au centre-ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que le CRCL a décidé de bonifier la puissance des antennes wifi, en ajoutant trois (3) antennes wifi et que la Ville de Louiseville souhaite contribuer financièrement à cette bonification du réseau internet sans fil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville assume la moitié des frais liés à l'installation de trois (3) nouvelles antennes;

QUE lesdits frais incluent le coût des trois (3) antennes et les frais des techniciens informatiques et de l'électricien nécessaires à l'installation de celles-ci;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

2015-404

AVENANT AU CONTRAT DE RÉNOVATION GUY LORD INC. – RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'avenant relatif au contrat de Rénovation Guy Lord inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment du centre communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le coût du contrat octroyé à Rénovation Guy Lord inc. par la résolution 2015-217 par l'avenant 4 au montant de 803,16 \$ plus taxes pour des travaux d'isolation et ajout non prévus au contrat initial;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AMENDER le contrat octroyé à Rénovation Guy Lord inc. par l'avenant 4 pour un montant additionnel de 803,16 \$ plus taxes.

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2015.



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présente assemblée est levée à 20 h 30.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE